



Festival Chalon Tout Court

21 avenue de l'Aubépin
71100 Chalon-sur-Saône
France

contact@chalontoutcourt.com

DATE LIMITE : à retourner complété et signé avant le **15 Janvier 2016** minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Pièces à joindre :

DVD (avec nom, prénom du réalisateur, titre du court métrage, écrit au stylo indélébile)

ou fichier numérique (nom du fichier comportant : le titre du film et nom du réalisateur)

Attention : si votre film est sélectionné, ce formulaire sera utilisé pour la rédaction du programme du festival. Veuillez le remplir avec soin.

INFORMATIONS SUR LE RÉALISATEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ Né(e) le : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Twitter : _____ Facebook : _____

INFORMATIONS SUR LE FILM

Titre : _____

Année de production : _____

Durée : _____

École : _____

Format : 16/9 5/4

Droits musicaux : Acquis Non acquis

Catégorie :

Fiction Documentaire Expérimental Animation

Genre :

Comédie Action Drame Thriller Fantastique Erotische

Autre

Copie sous-titrée : Oui Non

Résumé (ce résumé de 5 lignes maximum sera utilisé sur le catalogue en cas de sélection du film) :

J'autorise le Festival Chalon tout Court à mettre mon film en ligne sur son espace web :
 Oui Non

J'autorise le festival Chalon Tout Court à présenter mon film lors des projections de promotion du festival ou des rétrospectives :
 Oui Non

J'autorise le festival Chalon Tout Court à projeter mon film dans la catégorie Hors compétition :
 Oui Non

Règlement lu et approuvé le : _____

Signature

RÈGLEMENT

à lire attentivement avant de remplir la fiche d'inscription

Préambule :

L'association Chalon Tout Court organise la 7ème édition du festival du court métrage étudiant de Chalon-sur-Saône, intitulé « Chalon Tout Court ». La manifestation se propose de porter un nouveau regard sur des films réalisés par des étudiants.

1) Le festival se déroulera à Chalon-sur-Saône du 22 au 24 février 2016.

2) Conditions d'inscription :

Peuvent concourir :

- a) Les courts métrages français et étrangers réalisés dans le cadre des études supérieures (les films en langue étrangère devront être sous-titrés)
- b) Les films de fiction, les documentaires de création, les films expérimentaux, les films d'animation dont la durée ne dépasse pas 20 minutes.

L'inscription à la compétition est entièrement gratuite. Seuls les frais d'envoi des films sont à la charge du participant.

3) Sélection

L'ouverture des inscriptions est fixée au 03 Novembre 2015.

Les films doivent parvenir avant le **15 janvier 2016** (le cachet de la poste faisant foi) sous la forme d'un DVD vidéo à l'adresse suivante :

**Festival Chalon Tout Court
21 avenue de l'Aubépin
71100 Chalon-sur-Saône
France**

Ou d'un fichier numérique envoyé à l'adresse mail suivante :

contact@chalontoutcourt.com

Attention : par commodité, nous n'acceptons pas les liens vers vimeo, youtube ou dailymotion.

Les DVD ou fichiers numériques des films proposés à la sélection sont conservés par l'association Chalon Tout Court.

Les films conservés par l'association ne pourront faire l'objet de projections publiques sans l'accord écrit des ayants-droit du film et dans des conditions spécifiques.

Seule la consultation à titre gracieux et sur poste individuel sera autorisée, sous la responsabilité de l'association dépositaire du fond ou la diffusion d'un extrait de moins de trois minutes sur des chaînes de télévision, Internet ou moniteur vidéo pour la promotion du festival.

Dans le cas d'un refus de mettre à disposition le DVD du film dans d'autres projections, les ayants-droit devront accompagner leur inscription d'une simple lettre de refus signée. Les DVD fournis pour la sélection ne seront pas retournés.

4) Comité de sélection

Les films inscrits au festival seront choisis sous la responsabilité du comité de sélection. Le comité de sélection rendra ses décisions par courrier électronique et sur le site Internet <http://chalontoutcourt.com> au plus tard le **01 février 2016**.

En cas de sélection, un des réalisateurs de chaque film devra nous faire parvenir au plus tôt sa confirmation de présence au festival.

Selon le budget, les réalisateurs des films sélectionnés auront droit à une aide pour le transport, l'hébergement, et les repas pour une durée de deux jours. Au-delà de cette durée, le réalisateur devra prendre en charge son hébergement et ses repas. Une limite de 6 places d'hébergement en hôtel est prévue par les organisateurs du festival. Les 6 premiers réalisateurs répondant présent à leur venue au festival pourront en bénéficier.

Les invités du festival devront être présents (sauf empêchement majeur) lors de la présentation au public de leur film, avant la projection ainsi qu'au cours de la rencontre avec le public qui suivra.

Tout film inscrit est susceptible d'être sélectionné « hors compétition » dans une sélection parallèle.

5) Les supports de diffusion

En cas de sélection, sont acceptés les supports suivants : fichiers HD ou full HD.

Chaque participant sélectionné devra envoyer une copie de son film, au plus tard 15 jours avant l'ouverture du festival.

6) Prix

Plusieurs prix sont décernés par différents jurys - jury professionnel, jury étudiant - ainsi que par nos partenaires.

Les prix dotés en matériel ou prestations par nos partenaires font l'objet de conditions précisées par les fournisseurs. Ces prix sont attribués au(x) réalisateur(s) du film primé, un seul lot en cas de co-réalisation.

7) Assurances

Le festival n'assure pas en son nom personnel les copies des films sélectionnés pour la perte, le vol ou la détérioration lors de leur transport, de leur magasinage, de leur projection.

Tout film sélectionné en compétition ne pourra être retiré par le producteur ou le réalisateur dès lors qu'il aura été sélectionné.

8) Droits de diffusion

Le producteur ou le réalisateur s'engage à être en possession des droits musicaux, filmiques ou textes des œuvres inclus dans le film. Dans le cas contraire, la responsabilité du festival ne saurait être engagée.

9) Le conseil d'administration de l'association est chargé de régler les cas non prévus dans le présent règlement. Il se réserve le droit de différer, supprimer, interrompre la manifestation en fonction des exigences de son exploitation.

10) La participation au festival Chalon Tout Court implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.